



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO  
Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat  
Secrétariat Général à l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat  
Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF)



# La RDC à l'ère du Développement du Marché Carbone: Enjeux et Défis.

**RAPPORT**  
**2025**



*Ce rapport est destiné au grand public.*  
*Pour les détails sur les aspects techniques, veuillez contacter l'Unité de Coordination du PIF*

---

[ucpif.cd@gmail.com](mailto:ucpif.cd@gmail.com)  
[www.ucpif.org](http://www.ucpif.org)



Rapport d'activités publié par l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt de la RDC.

**Supervision :**

Dr. Clément VANGU LUTETE, Coordonnateur National

**Rédaction :**

Yannick LWAMBA FATAKI, Expert National en Suivi & Evaluation

**Contributions :**

Noël Prosper DIAMBU MALANDA, Responsable Administratif et Financier  
Alex YENGE BOMBA, Spécialiste en Gestion des Risques Environnementaux  
Affermi KUFINU DIAMATONDO, Expert en SIG & AT  
Willy MVUMBI MAVUNGU, Expert en Foresterie et Biodiversité  
Hugues WAMBA, Expert Agroéconomiste  
Charles KUDIMBANA, Expert en Solutions de Cuisson Propre  
Samuel II BEGAA, Expert en Développement Social  
Laurianne FURAHA, Expert Genre & VBG  
Anselme SISI MUMBERE, Expert en Communication  
Angelo Clay BAKAVUIDI TUSOSA, Responsable Passation des Marchés  
Papy SINGA TABOU, Assistant du Coordonnateur  
Jean KAPITA ZALOSO, Assistant Administratif et Opérateur de Saisie  
Steve MBAYO, Assistant Junior en Suivi & Evaluation  
Julien KABALAKO MBUKU, Assistant au Programme/ERPA Maï-Ndombe  
Ignace MONZA BONDA, Point Focal/ERPA Maï-Ndombe

**Infographie :**

NGOMA MUANDA Kizito

Copyright UC-PIF Mars 2026

[www.ucpif.org](http://www.ucpif.org)

[www.facebook.com/pifrdc](https://www.facebook.com/pifrdc)

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                                                                                     |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Table des matières .....                                                                                                                                                                            | 4  |
| Acronymes .....                                                                                                                                                                                     | 5  |
| Préface .....                                                                                                                                                                                       | 7  |
| Avant-propos .....                                                                                                                                                                                  | 9  |
| <b>Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes (PIFORES)</b> .....                                                                                                      | 11 |
| COMPOSANTE 1 : Amélioration de l'aménagement du Territoire pour la gestion des ressources naturelles dans les zones ciblées .....                                                                   | 12 |
| COMPOSANTE 2 : Développement de l'agroforesterie et des chaînes de valeur pour la gestion durable des paysages et l'amélioration des moyens de subsistance .....                                    | 16 |
| COMPOSANTE 3 : Développement d'une chaîne de valeur durable pour l'énergie et la cuisson efficace.....                                                                                              | 22 |
| COMPOSANTE 4 : Approches améliorées et innovantes pour la mesure, le rapportage et la vérification (MRV) et le financement climatique basé sur les résultats .....                                  | 24 |
| COMPOSANTE 5 : Gestion, Suivi-Évaluation du projet .....                                                                                                                                            | 25 |
| <b>PROJET D'APPUI A L'OPERATIONNALISATION DE L'ERPA «OPERPA»</b> .....                                                                                                                              | 27 |
| I. Introduction .....                                                                                                                                                                               | 28 |
| II. État d'avancement des activités au niveau des composantes .....                                                                                                                                 | 29 |
| COMPOSANTE 1 : Cadre Technique : Opérationnalisation des outils et infrastructures REDD+ pour le Programme de Réduction d'Emissions Maï-Ndombe .....                                                | 29 |
| COMPOSANTE 2 : Cadre juridique et réglementaire : renforcement des fondements juridiques et de gouvernance du PRE Maï-Ndombe .....                                                                  | 32 |
| COMPOSANTE 3 : Cadre institutionnel REDD+ : soutien à l'engagement continu et au renforcement des capacités des institutions et des parties prenantes .....                                         | 33 |
| <b>CONTRAT D'ACHAT/VENTE DES REDUCTIONS DES ÉMISSIONS DU MAÏ-NDOMBE « CAVRE/ERPA »</b> .....                                                                                                        | 35 |
| I. Introduction .....                                                                                                                                                                               | 36 |
| II. Mise en œuvre du Plan de Partage des Bénéfices .....                                                                                                                                            | 37 |
| a) Part réservée à l'UGP .....                                                                                                                                                                      | 39 |
| b) Part réservée au Gouvernement Provincial .....                                                                                                                                                   | 40 |
| c) Part réservée aux Populations Autochtones .....                                                                                                                                                  | 41 |
| d) Part réservée aux communautés locales (COLO) .....                                                                                                                                               | 42 |
| e) Part dédiée aux investissements à mettre en œuvre sous la forme de PIREDD pour les populations Autochtones et les communautés Locales dans le cadre des paiements basés sur la performance ..... | 43 |
| <b>LES PERSPECTIVES DU PIF/RDC POUR 2026</b> .....                                                                                                                                                  | 44 |

# ACRONYMES

|         |                                                                                                     |          |                                                                                                                      |     |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| ACP     | : Agence Congolaise de Presse                                                                       | DDD      | : Direction de Développement Durable                                                                                 |     |
| ALE     | : Agence Locale d'Exécution                                                                         | DES      | : Division des Services Environnementaux                                                                             |     |
| AMI     | : Avis à Manifestation d'Intérêts                                                                   | DIAF     | : Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers                                                                |     |
| ANO     | : Avis de Non Objection                                                                             | EIES     | : Etude d'Impact Environnemental et Social                                                                           |     |
| ANSER   | : Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux rural et périurbain | ERPA     | : Emission Reduction Purchase Act                                                                                    |     |
|         |                                                                                                     | FA/CAFI  | : Financement Additionnel/Initiative pour les Forêts de l'Afrique Centrale                                           |     |
| APA     | : Accès et Partage des Avantages                                                                    | FA/FEM   | : Financement Additionnel/Fonds pour l'Environnement Mondial                                                         |     |
| APRODI  | : Agence pour la Promotion et le Développement Intégré                                              | FC       | : Franc Congolais                                                                                                    |     |
| ASBL    | : Association Sans But Lucratif                                                                     | FCPF     | : Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier                                                                     |     |
| ART     | : Aménagement du Territoire                                                                         | FEM      | : Fonds pour l'Environnement Mondial                                                                                 |     |
| BAD     | : Banque Africaine de Développement                                                                 | FONAREDD | : Fonds National REDD                                                                                                |     |
| BM      | : Banque Mondiale                                                                                   | GES      | : Gaz à Effets de Serre                                                                                              |     |
| BMD     | : Banque Multilatérale de Développement                                                             | GPL      | : Gaz Pétrole Liquéfié                                                                                               |     |
|         |                                                                                                     | GPS      | : Global Positioning System (Système de Positionnement Global)                                                       |     |
| CAFI    | : Central African Forests Initiative (Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale)                | Ha       | : Hectare                                                                                                            |     |
| CARG    | : Conseil Agricole et Rural de Gestion                                                              | HIMO     | : Haute Intensité de Main d'Oeuvre                                                                                   |     |
| CART    | : Conseil Agricole et Rural de Territoire                                                           | HS/EAS   | : Harcèlement Sexuel/Exploitation et Abus Sexuels                                                                    |     |
| CAVRE   | : Contrat d'achat/Vente des Réductions des Emissions                                                | ICCN     | : Institut Congolais pour la Conservation de la Nature                                                               |     |
| CERERK  | : Centre d'Études et de Recherches sur les Énergies Renouvelables Kitsisa                           | ISTA     | : Institut Supérieur des Techniques Appliquées                                                                       |     |
| CES     | : Cadre Environnemental et Social                                                                   | MEDD-NEC | : Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat                                 |     |
| CEP     | : Cellule d'Exécution du Pojet                                                                      | MGP      | : Mécanisme de Gestion des Plaintes                                                                                  |     |
| CF      | : Cadre Fonctionnel                                                                                 | MOD      | : Maître d'Ouvrage Délégué                                                                                           |     |
| CFCL    | : Concession des Forêt des Communautés Locales                                                      | MPO      | : Manuel des Procédures des Opérations                                                                               |     |
| CGES    | : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale                                                      | MPTF     | : Multi - Partner Trust Fund                                                                                         |     |
| CGRPC   | : Cadre de Gestion des Ressources Physiques Culturelles                                             | MRV      | : Mesure, Rapportage et Vérification                                                                                 |     |
| CLER    | : Comités Locaux d'Entretien Routier                                                                | NES      | : Normes Environnementales et Sociales                                                                               |     |
| CIF     | : Climate Investment Fund (Fonds d'Investissement pour le Climat)                                   | OCC      | : Office Congolais de Contrôle                                                                                       |     |
| CLD     | : Comité Local de Développement                                                                     | ONG      | : Organisation Non Gouvernementale                                                                                   |     |
| CN-REDD | : Coordination Nationale REDD                                                                       | ONU-REDD | : Programme des Nations Unis pour la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts |     |
| CPM     | : Cellule de Passation des Machés                                                                   | OSAPY    | : Organisation d'Accompagnement et d'Appui aux Pygmées                                                               |     |
| CPR     | : Cadre de Politique de Réinstallation                                                              | OPERPA   | : Opérationnalisation de l'ERPA                                                                                      |     |
| COP     | : Conférence des Parties                                                                            | OPS      | : Opérateur de Saisie                                                                                                |     |
| CPPA    | : Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones                                          | OVDA     | : Office des Voies de Desserte Agricole                                                                              |     |
| CTMP-PF | : Comité Technique Multisectoriel Provincial de Planning Familial                                   | PA       | : Peuples Autochtones                                                                                                |     |
|         |                                                                                                     | PAD      | : Project Appraisal Document                                                                                         |     |
|         |                                                                                                     | PDD      | : Plan de Développement Durable                                                                                      |     |
|         |                                                                                                     | PLD      | : Plan Local de Développement                                                                                        |     |
|         |                                                                                                     | PDT      | : Plan de Développement du Territoire                                                                                | RNA |

|              |                                                                                   |         |                                                                     |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------|---------------------------------------------------------------------|
| PEES         | : Plan d'Engagement Environnemental et Social                                     | SCP     | : Solutions de Cuisson Propre                                       |
| PEPP         | : Plan d'Engagement des Parties Prenantes                                         | SECOFIC | : Société d'Expertise Comptable, Fiscal et en Conseil               |
| PFNL         | : Produits Forestiers Non Ligneux                                                 | SG-EDD  | : Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable    |
| PGEC         | : Plan de Gestion de l'Espace Contractuel                                         | SGBD    | : Système de Gestion des Bases des Données                          |
| PGES-C       | : Plan de Gestion Environnemental et Social de Chantier                           | SIG     | : Système d'Information Géographique                                |
| PGAPF        | : Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers                             | SIS     | : Système d'Information sur les Sauvegardes                         |
| PGMO         | : Plan de Gestion de la Main-d'Œuvre                                              | SNSF    | : Système National de Surveillance des Forêts                       |
| PGPP         | : Plan de Gestion des Pestes et Pesticides                                        | TDR     | : Termes de Référence                                               |
| PGRN         | : Plan de Gestion des Ressources Naturelles                                       | UC-PIF  | : Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt |
| PIF          | : Programme d'Investissement pour la Forêt                                        | UGP     | : Unité de Gestion de Projet                                        |
| PIFORES      | : Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes         | USD     | : Dollar Américain                                                  |
| PIREDD       | : Projet Intégré REDD+                                                            | VBG     | : Violences Basées sur le Genre                                     |
| PIREDD/MBKIS | : Projet Intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani     | VSAT    | : Very Small Aperture Terminal                                      |
| PIREDD/MND   | : Projet Intégré REDD+ dans le Maï-Ndombe                                         | WWC     | : Wildlife Works Carbon                                             |
| PM           | : Passation des Marchés                                                           | WWF     | : Worldwide Fund for Nature (Fonds Mondial pour la Nature)          |
| PMPP         | : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes                                      |         |                                                                     |
| PPA          | : Plan en faveur des Peuples Autochtones                                          |         |                                                                     |
| PPB          | : Plan de Partage des Bénéfices                                                   |         |                                                                     |
| PPM          | : Plan de Passation des Marchés                                                   |         |                                                                     |
| PRE          | : Programme de Réduction d'Emissions                                              |         |                                                                     |
| PSAT         | : Plan Simple d'Aménagement du Territoire                                         |         |                                                                     |
| PSE          | : Paiement pour Services Environnementaux                                         |         |                                                                     |
| PSG          | : Plan Simple de Gestion                                                          |         |                                                                     |
| PSG/ZT       | : Plan Simple de Gestion des Zones Tampons                                        |         |                                                                     |
| RE           | : Réduction des Emissions                                                         |         |                                                                     |
| RDC          | : République Démocratique du Congo                                                |         |                                                                     |
| REDD         | : Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts |         |                                                                     |
|              | : Régénération Naturelle Assistée                                                 |         |                                                                     |
| RSF          | : Rapport de Suivi Financier                                                      |         |                                                                     |
| RTNC         | : Radio Télévision Nationale Congolaise                                           |         |                                                                     |

## PREFACE



La lutte contre le changement climatique et ses effets néfastes sont au centre de l'action du Gouvernement de la République Démocratique du Congo depuis plusieurs années. Fort de son patrimoine naturel exceptionnel qui représente 62,58% des forêts du Bassin du Congo, des actions continuent à être menées en vue d'une part, d'assurer une gestion durable de ces forêts, et d'autre part, de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des moyens de subsistance des communautés locales et des Peuples Autochtones. Les activités menées dans le cadre des projets mis en œuvre par notre Ministère à travers l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) contribuent à l'atteinte de cet objectif dual et ce, en lien avec la Politique Forestière Nationale pour la période 2025-2035.

Par ailleurs, face à l'enjeu économique que représentent les ressources naturelles, notre Ministère a entrepris des profondes réformes en vue de faire de nos forêts une source de revenu. Dans ce cadre, à travers le projet d'opérationnalisation du contrat d'achat/vente des réductions d'émissions (OPERPA), sur financement de la Banque mondiale, un diagnostic a été effectué portant sur l'état des lieux, des infrastructures et outils politiques, juridiques, opérationnels et financiers relatifs à la REDD+ et à la finance carbone en RDC.

Des actions prioritaires ont été identifiées à travers ce diagnostic pour lesquelles notre Ministère travaille afin d'adresser des réponses idoines pour favoriser le développement d'un marché carbone attrayant afin de prétendre à des compensations sur le marché volontaire des crédits carbone. C'est dans cet objectif que le pays a mis en place, depuis 2025, une structure spécialisée servant d'Autorité de Régulation des Marchés du Carbone (ARMCA) en RDC.

C'est ici le lieu de saluer l'accompagnement des partenaires techniques et financiers de la RDC pour la valorisation de nos ressources naturelles, tout en les invitant à maintenir cette coopération afin d'aider la RDC à réaliser ses engagements internationaux dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, notamment à travers sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN), et à appuyer la feuille de route des programmes contribuant à la mise en œuvre du Plan National d'Atténuation (PNA).

Pour ce faire, j'exhorte l'équipe de l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) à plus d'assiduité dans le travail et réaffirme l'engagement de mon Ministère à l'accompagner dans la réalisation des missions lui assignées tout en l'encourageant à demeurer dans cette dynamique de redevabilité tel que prônée par le Gouvernement de la République.

La publication du présent Rapport Annuel 2025 témoigne des efforts qui sont fournis conjointement avec nos partenaires techniques et financiers, en particulier avec la Banque mondiale, pour un développement bien structuré du déploiement de la REDD+ et de la finance carbone en RDC.

**Prof Marie NYANGE NDAMBO**

Ministre de l'Environnement, Développement  
Durable et Nouvelle Économie du Climat



*Ferme Mabaya, 50 ha de plantation agroforestière (acacia-manioc), Village Kitambo, Territoire de Masimañimba/Kwilu*



L'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF), sous couvert du Secrétariat Général du Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat, a l'honneur de présenter son rapport d'activités de l'année 2025 destiné au grand public en vue d'informer sur les avancées majeures du Programme sur le terrain.

L'année 2025 a été principalement marquée par i) le décaissement de la première tranche de paiement de 19,4 millions de dollars dans le cadre du Contrat d'Achat/Vente des Réductions des Émissions (CAVRE/ERPA) correspondant à la première période de vérification (2019-2020) du Programme de Réduction d'Émissions (PRE) du Mai-Ndombe, ii) la réalisation d'un état des lieux des infrastructures, cadres institutionnels, juridiques et techniques relatifs à la REDD+ et à la finance carbone en RDC dans le cadre du projet d'opérationnalisation de l'ERPA (OPERPA) et iii) le démarrage des activités du Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes (PIFORES) dans les sept Provinces couvertes par le projet.

Des résultats importants ont été atteints à la suite de la mise en œuvre des différents projets. Au niveau du Programme de Réduction d'Émissions du Mai-Ndombe avec ces deux projets à savoir l'OPERPA et le CAVRE/ERPA, nous pouvons citer : i) la soumission du premier rapport de suivi du programme pour la période 2019-2020, ii) la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), iii) la production du protocole de suivi du couvert forestier et iv) la mise en œuvre du Plan de Partage des Bénéfices du PRE.

Au niveau du PIFORES, nous pouvons citer la mise en place de 1 801 ha de plantations agroforestières avec 44 fermiers (dont 11 femmes) recrutés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'anticipation avec les fermiers privés, ii) le recrutement de l'Assistant technique chargé de la gestion du Mécanisme (RBF) de la cuisson propre, iii) la promulgation du Décret N°2514 du 1er avril 2025 portant règlement d'hydrocarbures ainsi que de l'Arrêté Ministériel portant fixation des spécifications du Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) consommé en République Démocratique du Congo, et iv) la validation du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

Par ailleurs, plusieurs processus ont été lancés au cours de l'année 2025 au niveau des trois projets en cours et pour lesquels les résultats sont attendus en 2026. Il s'agit notamment du recrutement i) des Agences Locales d'Exécution, ii) des Assistants Techniques et iii) des opérateurs de cuisson propre. Le démarrage de leurs missions permettra aux différents projets de connaître une montée en puissance en termes d'activités sur le terrain. Aussi, au cours de l'année sous revue, notre Programme a piloté l'organisation des consultations des parties prenantes dans les Provinces du Kwango et du Mai-Ndombe dans le cadre de l'instruction des nouveaux projets à savoir i) le Projet Pilote des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) à travers le Fonds National REDD+ (FONAREDD) et ii) le projet intitulé « Améliorer l'accès aux avantages tout en réduisant les émissions » (Enhancing Access to Benefits while Lowering Emissions « EnABLE »).

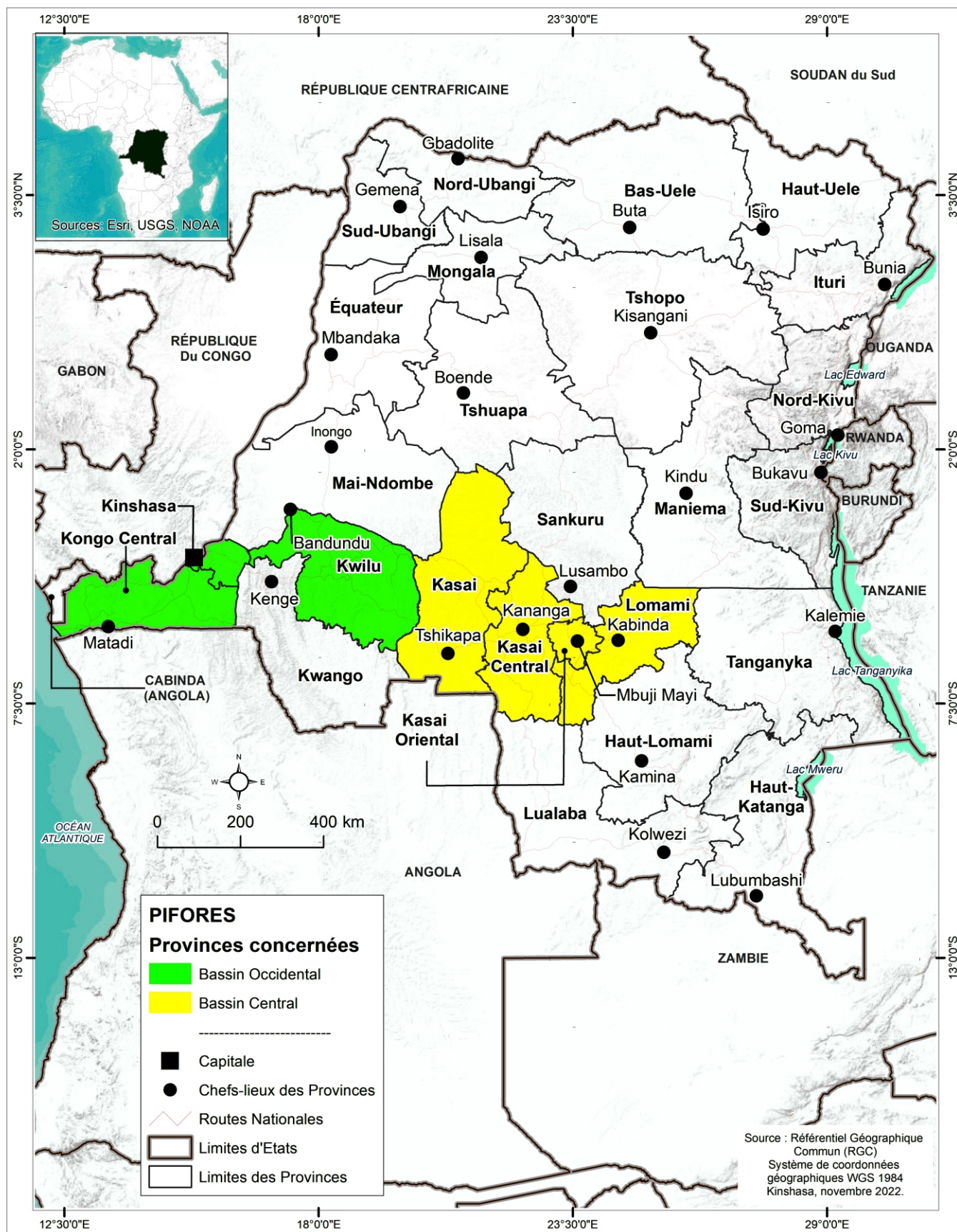
Pour finir, je tiens à remercier les autorités de notre Ministère de tutelle ainsi que du Ministère des Finances pour leur accompagnement actif et précieux dans la mise en œuvre des différents projets qui sont sous la gestion de l'UC-PIF. Nous tenons à remercier aussi les partenaires techniques et financiers pour leur engagement fort apprécié qui permet à notre Programme de réaliser des résultats concrets importants. A l'ensemble du personnel de l'UC-PIF ainsi que des opérateurs de terrain, nous leur adressons nos vifs remerciements pour le travail abattu au cours de l'année 2025 tout en les invitant à maintenir le cap pour l'année 2026 afin d'atteindre les objectifs ambitieux assignés à notre Programme à travers ses différents projets en cours d'exécution et dont les deux couvrant la Province du Mai-Ndombe sont prévus se clôturer en 2027.

Je vous souhaite une bonne lecture.

  
**Clément VANGU LUTETE**  
Coordonnateur PIF/RDC

# PIFORES

## LOCALISATION DES PROVINCES CONCERNÉES PAR LE PROJET



# PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORET ET LA RESTAURATION DES SAVANES « PIFORES »

*« Le PIFORES, en tant qu'initiative structurante, incarne notre volonté commune de concilier le développement durable et une gestion responsable de nos ressources naturelles. Il place au centre de son action la restauration des écosystèmes, la résilience climatique des communautés, ainsi que la promotion d'une gouvernance inclusive et participative ».*

**Extrait du Discours du Coordonnateur National de l'UC-PIF lors  
de la première réunion du Comité National de Pilotage du  
PIFORES**

# Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes (PIFORES)

## ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

### COMPOSANTE 1 : Amélioration de l'aménagement du Territoire pour la gestion des ressources naturelles dans les zones ciblées

Au niveau de cette composante, le projet vise à aider les sept provinces ciblées à élaborer des plans complets d'utilisation des terres à tous les niveaux administratifs en mettant l'accent sur le développement durable et la sauvegarde des écosystèmes forestiers. Ce processus impliquera l'engagement des autorités et des communautés à définir en collaboration une vision spatiale du développement local qui équilibre les opportunités économiques, les intérêts des moyens de subsistance et la conservation des principales ressources naturelles. Ce processus sera conduit au niveau des Provinces, Territoires et Terroirs villageois.

#### Sous-composante 1.1 : Appui à l'aménagement du territoire dans les provinces ciblées

Au niveau de cette sous-composante, le projet vise l'élaboration de 7 Plans Provinciaux d'Aménagement du Territoires (PPAT) et de 36 Plans Locaux d'Aménagement du Territoire (PLAT). La mission sera conduite par des Assistants Techniques dont le processus de recrutement est en cours. Suivant le plan de passation des marchés. La date de démarrage de la mission sur le terrain est prévue pour le mois de janvier 2026. Les premiers plans sont attendus à partir du second semestre de l'année 2026.

Tableau (i) : Nombre des PPAT et PLAT par Province

| # | Provinces      | Nbre des PPAT | Nbre des PLAT |
|---|----------------|---------------|---------------|
| 1 | KONGO CENTRAL  | 1             | 10            |
| 2 | KINSHASA       | 1             | 1             |
| 3 | KWILU          | 1             | 5             |
| 4 | KASAÏ          | 1             | 5             |
| 5 | KASAÏ CENTRAL  | 1             | 5             |
| 6 | KASAÏ ORIENTAL | 1             | 5             |
| 7 | LOMAMI         | 1             | 5             |
|   | <b>Total</b>   | <b>7</b>      | <b>36</b>     |

#### Sous-composante 1.2 : Appui à la planification de l'utilisation des terres et au régime foncier au niveau du village

Tableau (ii): Nombre des PSAT par Province

| # | Provinces      | Nbre des CLD | Nbre des PSAT |
|---|----------------|--------------|---------------|
| 1 | KONGO CENTRAL  | 204          | 204           |
| 2 | KINSHASA       | 11           | 11            |
| 3 | KWILU          | 409          | 409           |
| 4 | KASAÏ          | 61           | 61            |
| 5 | KASAÏ CENTRAL  | 125          | 125           |
| 6 | KASAÏ ORIENTAL | 28           | 28            |
| 7 | LOMAMI         | 72           | 72            |
|   | <b>Total</b>   | <b>910</b>   | <b>910</b>    |

A travers cette sous-composante, le projet vise l'élaboration de 910 Plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT) au niveau des Terroirs villageois à la suite de la structuration des populations en Comités Locaux de Développement (CLD). Cette mission sera réalisée par les Agences Locales d'Exécution (ALE) dont le processus de recrutement est à la dernière l'étape (analyse combinée scores technique et financier) avant l'attribution des marchés et la signature des contrats. D'après le calendrier prévisionnel de la passation des marchés, les ALE seront opérationnels au premier trimestre de l'année 2026.

Au niveau de la Province du Kongo Central, le projet appuiera la Commission Nationale de la Réforme Foncière (CONAREF) pour la mise en place des registres fonciers villageois dans **80%** des villages qui seront touchés par les activités du projet. Il s'agira d'une étape qui consiste à tester la fonctionnalité des outils de sécurisation foncière en vue de garantir la sécurité des investissements qui seront déployés et les bénéfices économiques futures (plantations agroforestières & mises/protection en défens des savanes/forêts). Suivant le plan de passation des marchés, l'assistant technique en appui à la CONAREF va démarrer sa mission au mois de février 2026.

Le PIFORES et le PIREDD-Kasaï Oriental & Lomami (PIREDD-KORLOM) vont élaborer les Plans Provinciaux d'Aménagement du Territoire (PPAT) dans les deux Provinces (Kasaï-Oriental et Lomami). A la suite des réunions de concertation entre les deux projets, l'option a été levée pour que les deux projets se répartissent les Provinces appuyées dans l'élaboration de leur PPAT. Dans ce cadre, le PIREDD-KORLOM a opté pour la Province de la Lomami au regard de l'ampleur de ses activités et le PIFORES garde la Province du Kasaï Oriental. Par ailleurs, le PIFORES pourrait se charger de financer le processus pour faire aboutir les édits provinciaux liés aux deux PPAT.

Les Plans Locaux d'Aménagement du Territoire (PLAT) dont le processus d'élaboration sera conduit à l'échelle des entités territoriales décentralisées (Secteurs ou chefferies), le PIFORES et le PIREDD-KORLOM se sont réparti les secteurs/chefferies concernés par l'élaboration de ces plans. Pour les Territoires où les deux projets vont intervenir, les deux experts thématiques des deux projets proposeront la proposition de répartition des secteurs/chefferies entre les deux projets, en particulier dans la zone commune d'intervention dans chaque Province.

Les Plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT) dont le processus d'élaboration sera conduit à l'échelle des Terroirs villageois identifiés au sein des entités territoriales décentralisées (secteurs ou chefferies) de chaque territoire, il a été décidé que la répartition des terroirs villageois se fera au niveau des secteurs ou des chefferies afin d'éviter la superposition des activités. Pour le PIFORES, le critère principal de sélection des terroirs est géographique (c'est-à-dire les terroirs situés à 25 km de part et d'autre des routes nationales). Quant au PIREDD-KORLOM, il a déjà élaboré et validé avec les partenaires provinciaux et territoriaux une méthodologie et des critères de sélection de ses villages d'interventions.



Photo de famille de l'équipe de l'UC-PIF et du PIREDD KORLOM

### Sous-composante 1.3 : Renforcement des capacités pour une meilleure gestion des risques environnementaux et sociaux

La période considérée est également marquée par le lancement de l'étude d'impact environnemental et social portant sur les appuis aux sous-projets agroforestiers paysans impliquant les communautés locales, ainsi que sur les sous-projets de création et d'exploitation des palmeraies sous-système agroforestier dans la province du Kongo Central.

Dans le cadre de cette composante, le projet a mis en place et rendu opérationnel un **Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)** sensible aux aspects environnementaux, sociaux, ainsi qu'aux questions de santé et de sécurité. Ce mécanisme sera utilisé par tous les partenaires et prestataires pour résoudre les différends liés à la mise en œuvre des activités du Projet.

Il est également prévu de renforcer les capacités de tous les prestataires avec lesquels le Projet collaborera, une fois que les protocoles de partenariat déjà partagés avec les provinces et territoires seront signés par les autorités provinciales compétentes (Gouverneurs et Administrateurs Territoriaux).

Au cours de cette même période, le projet a déployé ce mécanisme auprès des 48 fermiers déjà enrôlés dans le cadre de la stratégie d'anticipation élaborée par l'Unité de Coordination du Projet d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF). Des comités de gestion des plaintes ont été installés.

Par ailleurs, le projet a produit et publié l'ensemble des **instruments cadres de gestion environnementale et sociale** (CGES, CPPA, CF, PGMO ...), garantissant ainsi le respect des normes de protection de l'environnement et des communautés locales.



Installation du comité de gestion des plaintes, Ferme MIMPIYA, Village LUFUSHI, Territoire de GUNGU.

Dans le cadre de sa politique interne visant à prévenir et à répondre aux cas de harcèlement, d'exploitation et d'abus sexuels, le projet a élaboré un **code de bonne conduite**. Au cours de l'année 2025, tous les experts du projet ainsi que tous les autres contractuels ont signé ce code de bonne conduite pour marquer leur engagement en faveur de la lutte contre les Violences Basées sur le Genre et autres abus sexuels. Le projet a également produit sa **stratégie d'inclusion genre et de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG)**. Un dispositif de référencement a été installé dans chaque province pour la prise en charge des plaintes sensibles : Violences Basées sur le Genre, Exploitation et Abus Sexuels, Harcèlement Sexuel — incidents susceptibles de survenir lors de la mise en œuvre du Projet.

Le plan de renforcement des capacités et de sensibilisation de toutes les parties prenantes (institutionnelles et communautés bénéficiaires) sur les mesures d'atténuation des risques environnementaux, sociaux, sanitaires et de sécurité, ainsi que sur l'exclusion sociale, est en cours de déploiement. L'ensemble du personnel de l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) a été formé sur les questions des Violences Basées sur le Genre (VBG).



Participation des femmes, ferme FONKO



Vérification de la trousse médicale de premier secours  
Muanda, Province du Kongo Central

Pour mieux intégrer la gestion des risques environnementaux et sociaux, y compris la VBG, au sein des structures affiliées au Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et des Nouvelles Économies du Climat (MEDD-NEC), le projet a recruté fin 2025 un cabinet chargé de conduire l'étude de diagnostic réglementaire et institutionnel du MEDD-NEC, de ses agences (Agence Congolaise pour l'Environnement ACE, Institut Congolais pour la Conservation de la Nature — ICCN) et autres entités administratives compétentes. À l'issue de cette évaluation, un programme de renforcement des capacités sera élaboré pour chaque structure concernée.

Au cours de l'année 2025, le projet a signé un protocole de collaboration avec le **Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Forêts (REPALEF)**. Cet accord porte sur l'assistance technique pour la participation des populations autochtones à l'élaboration de lignes directrices et d'instruments nationaux d'évaluation et de gestion des impacts environnementaux et sociaux.

Concernant l'appui à la formation en gestion des risques environnementaux et sociaux au sein des universités, le projet et la Banque mondiale ont engagé en 2025 des discussions afin de définir les modalités de mise en place de curricula de formation. Cet appui s'adressera aux étudiants de certaines universités situées dans la zone d'intervention du PIFORES, en plus des universités de Lubumbashi et de Kisangani au regard de leur importance dans l'enseignement universitaire en RDC. L'objectif est de former une masse critique de jeunes sortis des universités sur ces questions, encore trop peu abordées dans les programmes universitaires alors qu'elles sont désormais essentielles dans tous les domaines du développement. Aussi, la vision à long terme est d'arriver à jeter des bases pour la mise en place d'un Centre Interuniversitaire de formation sur la Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux.

## COMPOSANTE 2 : Développement de l'agroforesterie et des chaînes de valeur pour la gestion durable des paysages et l'amélioration des moyens de subsistance

A travers cette composante, le projet facilitera le lancement de divers investissements dans le paysage par les communautés des petits exploitants agricoles et le secteur privé, réduisant ainsi la pression sur les écosystèmes fragiles dans la zone de mosaïque forêt-savane.

### Sous-composante 2.1 : Développement des chaînes de valeur de l'agroforesterie et du reboisement dans les zones de savane dégradées

A travers cette sous-composante, le projet vise la mise en place de **120 000 ha** de plantations agroforestières dont **85 000 ha** avec les communautés (paysans) et **35 000 ha** avec les fermiers/concessionnaires privés.

#### 2.1a. Plantations communautaires

La mise en place des plantations communautaires sera réalisée avec l'encadrement technique des Agences Locales d'Exécution dont le processus sera finalisé d'ici la fin du mois de décembre 2025.

Tableau (iii): Projection des cibles par Province et par saison culturale

| N° | Provinces      | Saison B 2025 | Saison A 2025 | Saison B 2026 | Saison A 2026 | Saison B 2027 | Saison A 2027 | Saison B 2028 | Total         |
|----|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 1  | Kinshasa       | -             | 803           | 468           | 1 405         | 451           | 1 352         | 521           | 5 000         |
| 2  | Kongo Central  | -             | 2 971         | 1 733         | 5 199         | 1 668         | 5 003         | 1 926         | 18 500        |
| 3  | Kwilu          | -             | 3 051         | 1 780         | 5 340         | 1 713         | 5 138         | 1 978         | 19 000        |
| 4  | Kasaï          | -             | 1 365         | 796           | 2 389         | 766           | 2 299         | 885           | 8 500         |
| 5  | Kasaï Central  | -             | 2 048         | 1 194         | 3 583         | 1 149         | 3 448         | 1 328         | 12 750        |
| 6  | Kasaï Oriental | -             | 2 048         | 1 194         | 3 583         | 1 149         | 3 448         | 1 328         | 12 750        |
| 7  | Lomami         | -             | 1 365         | 796           | 2 389         | 766           | 2 299         | 885           | 8 500         |
|    | <b>TOTAL</b>   | -             | <b>13 650</b> | <b>7 963</b>  | <b>23 888</b> | <b>7 663</b>  | <b>22 988</b> | <b>8 850</b>  | <b>85 000</b> |

Dans le cadre de la préparation des activités communautaires, le projet a déjà effectué plusieurs acquisitions notamment i) les matériels aratoires (arrosoirs, bêches, machettes, houe, etc...), les sachets en polyéthylènes qui sont déjà stockés dans les entrepôts au niveau de chaque Province.

Tableau (iv): Répartition des sachets par Province

| # | Provinces      | Qté/Nbre (10x20 cm) | Qté/Nbre (20x20 cm) | Total             |
|---|----------------|---------------------|---------------------|-------------------|
| 1 | Kinshasa       | 4 000 000           | 117 647             | 4 117 647         |
| 2 | Kongo Central  | 6 000 000           | 435 297             | 6 435 297         |
| 3 | Kwilu          | 4 634 159           | 447 060             | 5 081 219         |
| 4 | Kasaï          | 2 073 177           | 200 000             | 2 273 177         |
| 5 | Kasaï Central  | 3 109 765           | 300 000             | 3 409 765         |
| 6 | Kasaï Oriental | 3 109 765           | 300 000             | 3 409 765         |
| 7 | Lomami         | 2 073 134           | 199 996             | 2 273 130         |
|   | <b>Total</b>   | <b>25 000 000</b>   | <b>2 000 000</b>    | <b>27 000 000</b> |

Pour faciliter le travail de préparation du sol (labour), le projet a déjà commandé 82 tracteurs et accessoires qui sont déjà positionnés dans toutes les Provinces touchées par les activités du projet.

Tableau (v): Répartition des tracteurs par Province et par Territoire

| Provinces           | Territoires                               | Cibles (ha)   | Nbre de tracteurs |
|---------------------|-------------------------------------------|---------------|-------------------|
| KINSHASA            | Maluku                                    | 5 000         | 4                 |
|                     | <b>Sous-total Kinshasa</b>                | <b>5 000</b>  | <b>4</b>          |
| KONGO CENTRAL       | BOMA                                      | 1 550         | 2                 |
|                     | KIMVULA                                   | 1 150         | 2                 |
|                     | LUKULA                                    | 1 700         | 2                 |
|                     | LUOZI                                     | 1 900         | 2                 |
|                     | SONGOLOLO                                 | 1 900         | 2                 |
|                     | KASANGULU                                 | 1 400         | 2                 |
|                     | MADIMBA                                   | 1 700         | 2                 |
|                     | MATADI (Hinterland Songololo & Sekebanza) | 1 200         | 1                 |
|                     | MBANZA NGUNGU                             | 1 300         | 2                 |
|                     | MOANDA                                    | 1 500         | 2                 |
|                     | SEKEBANZA                                 | 1 800         | 2                 |
|                     | TSHELA                                    | 1 400         | 1                 |
|                     | <b>Sous-total Kwilu</b>                   | <b>18 500</b> | <b>22</b>         |
| KWILU               | Bagata                                    | 2 158         | 2                 |
|                     | Masi-Manimba                              | 5 054         | 5                 |
|                     | Bulungu                                   | 5 994         | 6                 |
|                     | Idiofa                                    | 3 661         | 3                 |
|                     | Gungu                                     | 2 133         | 2                 |
|                     | <b>Sous-total Kwilu</b>                   | <b>19 000</b> | <b>18</b>         |
| KASAI               | Ilebo                                     | 1 500         | 2                 |
|                     | Mweka                                     | 2 500         | 2                 |
|                     | Luebo                                     | 1 500         | 2                 |
|                     | Tshikapa/Kamonia                          | 3 000         | 2                 |
|                     | <b>Sous-total Kasai</b>                   | <b>8 500</b>  | <b>8</b>          |
| KASAI CENTRAL       | Kazumba                                   | 3 000         | 2                 |
|                     | Demba                                     | 2 250         | 2                 |
|                     | Dimbelenge                                | 2 250         | 2                 |
|                     | Dibaya                                    | 2 900         | 3                 |
|                     | Luiza                                     | 2 350         | 2                 |
|                     | <b>Sous-total Kasai Central</b>           | <b>12 750</b> | <b>11</b>         |
| KASAI ORIENTAL      | Kabeya-Kamwanga                           | 2 000         | 2                 |
|                     | Lupatapata                                | 4 750         | 3                 |
|                     | Katanda                                   | 2 000         | 2                 |
|                     | Tshilenge                                 | 2 000         | 2                 |
|                     | Miabi                                     | 2 000         | 2                 |
|                     | <b>Sous-total Kasai-Oriental</b>          | <b>12 750</b> | <b>11</b>         |
| LOMAM <sup>21</sup> | Kamiji                                    | 1 000         | 1                 |
|                     | Luilu (Luputa)                            | 3 500         | 3                 |
|                     | Ngandajika                                | 1 200         | 1                 |
|                     | Kabinda                                   | 2 800         | 3                 |
|                     | <b>Sous-total LOMAMI</b>                  | <b>8 500</b>  | <b>8</b>          |
|                     | <b>TOTAL</b>                              | <b>85 000</b> | <b>82</b>         |

Pour faciliter le travail des Agences Locales d'Exécution (ALE), notamment l'encadrement technique et le suivi des activités sur le terrain, le projet a acquis plusieurs matériels roulants, notamment les moto (216), jeep pick-up (36) et les tricycles (108) et camions (36) pour faciliter l'évacuation des produits agricoles issus des plantations agroforestières est en cours. Ces matériels sont déjà acheminés dans les sept Provinces concernés par le projet.



Tableau (vi): Répartition des matériels roulants par Province

| #            | Provinces      | Motos      | Jeep pick up | Camions <sup>5</sup> | Tricycles  |
|--------------|----------------|------------|--------------|----------------------|------------|
| 1            | Kinshasa       | 6          | 1            | 1                    | 3          |
| 2            | Kongo Central  | 72         | 12           | 12                   | 36         |
| 3            | Kwilu          | 30         | 5            | 5                    | 15         |
| 4            | Kasaï          | 24         | 4            | 4                    | 12         |
| 5            | Kasaï Central  | 30         | 5            | 5                    | 15         |
| 6            | Kasaï Oriental | 30         | 5            | 5                    | 15         |
| 7            | Lomami         | 24         | 4            | 4                    | 12         |
| <b>Total</b> |                | <b>216</b> | <b>36</b>    | <b>36</b>            | <b>108</b> |



### 2.1b. Plantations privées

La mise en place des plantations du secteur privé sera réalisée sous la responsabilité de deux assistants techniques dont le processus de recrutement est en cours. Suivant le plan de passation des marchés, le démarrage des activités des Assistants Techniques interviendra avant la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2026. Toutefois, en vue capitaliser les saisons culturales A 2025 et B 2026, le projet avait développé une stratégie d'anticipation avec le fermier privé d'abord avec les Provinces du Kongo Central, du Kwilu et la ville-Province de Kinshasa avant d'être élargie aux autres Provinces à la suite des résultats satisfaisants atteints. Au total **48** fermiers ont signé des conventions de co-financement avec le projet dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'anticipation. La mise

en œuvre de la stratégie d'anticipation a permis de développer une chaîne de valeur semencière et contribuer à la création d'emplois dans les différentes Provinces du PIFORES. Au total, **4,1 millions** des plants ont été produits par les différents fermiers/concessionnaires privés. Ces activités ont été réalisées avec la participation active des femmes, notamment dans la chaîne de valeur de la production des plants.

Tableau (vii): Situation des plants produits

| Espèces          | Nombre des plants produits |
|------------------|----------------------------|
| Acacia           | 3 926 048                  |
| Fruitiers        | 203 433                    |
| Palmier à huile  | 8 460                      |
| Bois d'œuvre     | 950                        |
| Caféier          | 1 500                      |
| Cacaoyer         | 28 850                     |
| Essences locales | 1 500                      |
| <b>TOTAL</b>     | <b>4 170 741</b>           |



Pépinière, Ferme MEBA, Village Kamweshwa, Territoire de Tshikapa, Province du Kasai

Avec les fermiers de la première vague d'anticipation, 1 033ha de plantations agroforestières ont été mis en place sur les 8 325 ha contractés dans le cadre de l'anticipation avec les fermiers du secteur privés. A ce jour, les travaux en pépinière sont en cours dans les différentes Provinces afin de mettre près de 3 500 ha supplémentaires d'ici le mois de février 2026.



Ferme Vénus Agricole, 25 ha, Territoire de Masimanimba/Kwilu

Tableau (viii): Superficies contractées dans le cadre de l'anticipation

| #            | Provinces      | Superficies (ha) |
|--------------|----------------|------------------|
| 1            | Kinshasa       | 2 200            |
| 2            | Kongo Central  | 2 075            |
| 3            | Kwilu          | 2 150            |
| 4            | Kasaï          | 200              |
| 5            | Kasaï Central  | 700              |
| 6            | Kasaï Oriental | 600              |
| 7            | Lomami         | 400              |
| <b>Total</b> |                | <b>8 325</b>     |

La mise en place des plantations avec les fermiers retenus dans le cadre de l'anticipation va se poursuivre durant la saison culturale A 2025. Signalons par ailleurs, que cette stratégie d'anticipation avec les fermiers privés a permis de créer 108 emplois fixes (75 hommes, 25 femmes, 8 jeunes) et 4552 emplois temporaires (2502 hommes, 1675 femmes, 375 femmes).

Fort des résultats satisfaisants atteints, à la suite de la mise en oeuvre de ladite stratégie, la Banque mondiale a recommandé au projet de poursuivre avec la mise en oeuvre de la stratégie afin d'enrôler de nouveaux fermiers.



Ferme Vénus Agricole : Visite conjointe équipes de la Banque mondiale et de l'UC-PIF, Village Monzabala, Territoire de Masimanimba, Province du Kwilu

Tableau (ix): Cibles des superficies à réaliser avec les fermiers privés par Provinces

| N°           | Provinces      | Saison B 2025 | Saison A 2025 | Saison B 2026 | Saison A 2026 | Saison B 2027 | Saison A 2027 | Total         |
|--------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 1            | Kinshasa       | 395           | .....         | 600           | 2 000         | 1 000         | 1 200         | .....         |
| 2            | Kongo Central  | 355           | 1 143         | 343           | 1 143         | 571           | 686           | 4 241         |
| 3            | Kwilu          | 250           | 1 714         | 514           | 1 714         | 857           | 1 029         | 6 079         |
| 4            | Kasaï          | -             | 857           | 343           | 857           | 538           | 514           | 3 109         |
| 5            | Kasaï Central  | -             | 1 429         | 429           | 1 429         | 714           | 857           | 4 857         |
| 6            | Kasaï Oriental | -             | 1 429         | 429           | 1 429         | 714           | 857           | 4 857         |
| 7            | Lomami         | -             | 1 429         | 429           | 1 429         | 714           | 857           | 4 857         |
| <b>Total</b> |                | <b>1 000</b>  | <b>9 805</b>  | <b>3 086</b>  | <b>10 000</b> | <b>5 109</b>  | <b>6 000</b>  | <b>35 000</b> |

Au-delà des emplois créés à la suite de la mise en œuvre des activités avec les fermiers privés, certains ont permis à des étudiants de participer à la mise en place des plantations et réaliser les travaux de fin de cycle autour des activités du projet.



Grâce KABAMBI (à gauche) et Marthe NTUMBA (à droite), étudiantes en Master en Gestion des ressources naturelles, Université de Mweneditu, Province de la Lomami.

### Sous-composante 2.2 : Restauration et protection du paysage

A travers cette sous-composante, le projet vise à contribuer à préservation de l'intégrité écologique de l'écosystème de la mosaïque forêt-savane et d'assurer la fourniture continue de services écosystémiques essentiels. Au total, **270 000 ha** de savanes seront mis en défens avec l'encadrement technique des ALE à l'instar des autres investissements communautaires. Les premières mises en défens seront réalisés au second semestre de l'année 2026 après que les premiers PSAT ne soient livrés.

Tableau (x) : Cibles des superficies à mettre en défens par Province

| # | Provinces      | Cibles (ha)    |
|---|----------------|----------------|
| 1 | Kongo Central  | 6 0 200        |
| 2 | Kinshasa       | 3 250          |
| 3 | Kwilu          | 120 960        |
| 4 | Kasaï          | 18 900         |
| 5 | Kasaï Central  | 36 990         |
| 6 | Kasaï Oriental | 8 100          |
| 7 | Lomami         | 21 600         |
|   | <b>Total</b>   | <b>270 000</b> |

### Sous-composante 2.3 : Appui aux chaînes de valeur durable et aux moyens de subsistance alternatifs dans les zones forestières, y compris par le biais de la foresterie communautaire

Tableau (xi) : Cibles des superficies sous CFCL par Province

| # | Provinces          | Cibles(ha)    |
|---|--------------------|---------------|
| 1 | KongoCentral,Kwilu | 25000         |
| 2 | Kinshasa           | -             |
| 3 | Kwilu              | 50000         |
| 4 | Kasaï              | 50000         |
| 5 | KasaïCentra l      | 37500         |
| 6 | KasaïOriental      | 37500         |
| 7 | Lomami             | 50000         |
|   | <b>Total</b>       | <b>250000</b> |

A travers cette sous composante, le projet vise à mettre 250 000 hectares de forêts sous gestion forestière améliorée tout en offrant des opportunités économiques aux communautés dépendantes des forêts. Le projet est en train de recruter trois structures qui agiront en qualité de Maître d'Ouvrage Délégué (MOD). Le processus de recrutement se fait suivant les nouvelles orientations de la Banque mondiale sur la passation des marchés, notamment celle de la mobilisation précoce des potentiels soumissionnaires. Le début des prestations des MOD est prévu pour le mois de juin 2026.

### Sous-composante 2.4 : Réhabilitation des routes pour un meilleur accès au marché

A travers cette sous-composante, le projet vise à améliorer l'accès au marché et la connectivité dans certaines zones en réhabilitant les routes de desserte rurales. Cela impliquera l'entretien des routes, ainsi que la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures de franchissement. Pour identifier les tronçons routiers prioritaires, des plans d'intervention seront élaborés dans chaque province, en tenant compte des plans d'utilisation des terres soutenus dans le cadre de la composante 1 (PSAT) et d'autres programmes nationaux ou de donateurs soutenant les infrastructures rurales. En moyenne, **200 km** de route de desserte agricole seront réhabilités/entretenus par la méthode HIMO.

A ce jour, le projet a préparé un protocole de collaboration qui sera signé à la première quinzaine du mois de décembre 2025 avec l'Office des Routes pour la réalisation des grands ouvrages (ponts et digues). Pour ce qui est des routes des dessertes agricoles, le projet s'appuiera sur la OVDA pour la mise en place des Comités Locaux d'Entretiens Routiers (CLER) une fois que les Agences Locales d'Exécution seront opérationnelles.

### COMPOSANTE 3 : Développement d'une chaîne de valeur durable pour l'énergie et la cuisson efficace

À travers cette composante, le projet vise à offrir une formation aux producteurs de charbon de bois pour améliorer la qualité de leur produit et réduire la consommation de bois. Cet effort supplémentaire vise à répondre davantage à la forte demande de charbon de bois dans les zones urbaines des Provinces incluses dans le projet, qui contribue à la dégradation des écosystèmes forestiers naturels. En outre, le projet adoptera une approche axée sur la demande pour promouvoir l'adoption de technologies de cuisson efficaces et de combustibles alternatifs, soutenant la transition de la RDC loin des combustibles traditionnels à base de bois.

#### Sous-composante 3.1 : Renforcement des capacités pour la transition vers une production de charbon de bois plus efficace

A travers cette sous-composante, le projet va assurer principalement la formation de 7 000 maîtres charbonniers et 190 000 charbonniers dans toute la zone du projet. Cette mission sera réalisée avec l'appui des assistants dont le processus de recrutement est en cours. Le début de la mission des assistants techniques est projeté au second semestre de l'année 2026. Pour le projet, ces formations qui seront organisés dans les différents territoires ont pour objectif non seulement d'apprendre aux communautés les pratiques de carbonisation modernes à faibles émissions et haut rendement comme cela se fait dans nos villages, mais surtout d'appuyer le développement autour des activités de carbonisation afin d'avoir plusieurs intervenants dans la filière.



Méthode traditionnelle de carbonisation

C'est dans ce cadre que le projet dotera certaines communautés des fours et leur érigera aussi, en fonction des ressources disponibles, des infrastructures d'entreposage ou centres de négoce.

Tableau (xii) : Cibles des charbonniers à former par Province

| Provinces      | Charbonniers   | Charbonniers femm | Charbonniers jeunes |
|----------------|----------------|-------------------|---------------------|
| Kinshasa       | 11 176         | 2 941             | 2 059               |
| Kongo Central  | 41 353         | 10 882            | 7 618               |
| Kwilu          | 42 471         | 11 176            | 7 824               |
| Kasaï          | 19 000         | 5 000             | 3 500               |
| Kasaï Oriental | 28 500         | 7 500             | 5 250               |
| Kasaï central  | 28 500         | 7 500             | 5 250               |
| Lomami         | 19 000         | 5 000             | 3 500               |
| <b>Total</b>   | <b>190 000</b> | <b>50 000</b>     | <b>35 000</b>       |

A travers cette sous-composante, le projet soutiendra également la diffusion de la technologie du BIOCHAR dans une Province pilote (Kwilu) dont le processus de recrutement de l'Assistant technique sera finalisé au mois de décembre 2025

### Sous-composante 3.2 : Appui à la transition vers des solutions de cuisson plus économes en énergie et plus propres

A travers cette sous-composante, le projet vise principalement la diffusion de 500 000 solutions de cuisson propres (SCP) dans toute la zone du projet, soutenir la conception de politiques et de réglementations conformes à la politique énergétique nationale et à améliorer les capacités d'essai, d'évaluation et de certification des réchauds du Centre d'études et de recherche sur les énergies renouvelables de Kitsisa-Khonde (CERERK/ISTA).

Tableau (xiii) : Cibles des SCP à diffuser par Province

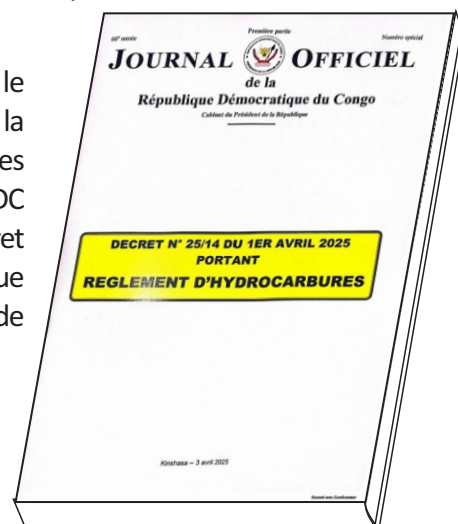
| Provinces      | Nbre des SCP   | Personne ayant accès aux SCP |
|----------------|----------------|------------------------------|
| Kinshasa       | 36 057         | 1 825 283                    |
| Kongo Central  | 12 104         | 60 522                       |
| Kwilu          | 5 072          | 25 359                       |
| Kasaï          | 22 555         | 112 777                      |
| Kasaï Oriental | 57 009         | 285 046                      |
| Kasaï central  | 26 831         | 134 156                      |
| Lomami         | 11 371         | 56 857                       |
| <b>Total</b>   | <b>500 000</b> | <b>2 500 000</b>             |

A ce jour, l'UC-PIF avec ANSER ont signé un Protocole de Collaboration pour la mise en œuvre des activités prévues au niveau de cette sous-composante. En plus, un Assistant Technique en appui à ANSER a été recruté et opérationnel depuis le mois de mai 2025.

Concernant l'appui aux politiques et réglementations adoptées par le gouvernement pour soutenir le développement du marché de la cuisson propre, le Projet a appuyé le processus d'élaboration des textes règlementaires de la Filière Gaz Pétrole Liquéfié (GPL) en RDC avec comme résultat la promulgation au Journal officiel du Décret N°2514 du 1er avril 2025 portant règlement d'hydrocarbures ainsi que de l'arrêté ministériel portant fixation des spécifications du Gaz de Pétrole Liquéfié consommé en République Démocratique du Congo.



Participants à l'atelier de renforcement des capacités à Casablanca, Royaume du Maroc.



En perspective de l'élaboration de la loi sur le GPL « LPG ACT », le Projet a appuyé le renforcement des capacités sur les techniques gazières GPL à Casablanca au Maroc, de 3 experts du Secrétariat Général aux Hydrocarbures.

S'agissant de l'amélioration des capacités d'essai, d'évaluation et de certification des réchauds du Centre d'études et de recherche sur les énergies renouvelables de Kitsisa-Khonde (CERERK/ISTA), le projet a lancé le recrutement d'un consultant international qui sera chargé d'appuyer la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités du CERERK. Ledit plan a été élaboré à la suite d'un diagnostic de base des capacités des installations du CERERK réalisées au cours de la même période.



Séance de travail dans la salle de formation du CERERK



Signature de la convention de financement par l'opérateur Yawé Nisi

Par ailleurs, le projet a lancé un appel à propositions restreint à l'endroit des opérateurs ciblés dans l'étude de marché sur les solutions de cuisson propre réalisée dans les villes de Kinshasa, Kikwit et Kabinda par l'Assistant Technique GreenMax. Cet appel à propositions marque le démarrage effectif du mécanisme RBF de la cuisson propre. Suivant les projections, près 120 000 solutions de cuisson seront diffusées dès le début de l'année 2026.

Aussi, dans le cadre du mécanisme RBF, le Projet a lancé au cours de l'année 2025 le processus de recrutement de plusieurs consultants/cabinets pour les missions suivantes : (i) consultant (firme/cabinet) chargé de la vérification des ventes dans le cadre du mécanisme RBF, (ii) consultant (firme) chargé de faciliter le marché de la cuisson propre dans le cadre du mécanisme RBF du PIFORES, (iii) Consultant (Firme/cabinet) pour l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) du secteur de la cuisson propre dans le cadre de PIFORES, (iv) consultant/firme pour la conception et la production des matériels de communication en vue de la tenue des campagnes de marketing social pour appuyer la diffusion des solutions de cuisson propre dans le cadre du

### COMPOSANTE 4 : Approches améliorées et innovantes pour la mesure, le rapportage et la vérification (MRV) et le financement climatique basé sur les résultats

A travers cette composante, le projet vise à renforcer la capacité et l'expertise du pays dans l'utilisation de la mesure, de la notification et de la vérification (MRV) pour suivre les réductions d'émissions et d'autres résultats de l'action climatique. Il soutiendra également le développement de cadres nationaux complets pour s'engager dans des opportunités innovantes de financement climatique basé sur les résultats (RBCF) et du marché carbone. Ces développements aideront le pays à intensifier les incitations durables pour les pratiques de gestion des terres alignées sur une voie de développement résiliente au changement climatique.

Au cours de l'année 2025, l'UC-PIF a mené les consultations avec les différentes parties impliquées dans cette thématique afin de finaliser le dimensionnement des activités de cette composante en fonction de l'évolution de certains processus au niveau national, notamment la mise en place du système MRV par le Ministère. Dans ce cadre, les actions suivantes ont été menées :

- Préparation de l'atelier de haut niveau sur les finances climatiques et les marchés carbone ;
- Préparation de la mission d'un Assistant technique en appui au MRV des données forestières pour l'établissement du niveau d'émission de référence dans les 7 Provinces du PIFORES et la production des rapports de suivi ;
- Contribution à l'élaboration du schéma institutionnel national du MRV ;
- Production des projets des protocoles d'accord pour la participation de la DIAF et de la DDD à la mise en œuvre des activités de la composante.



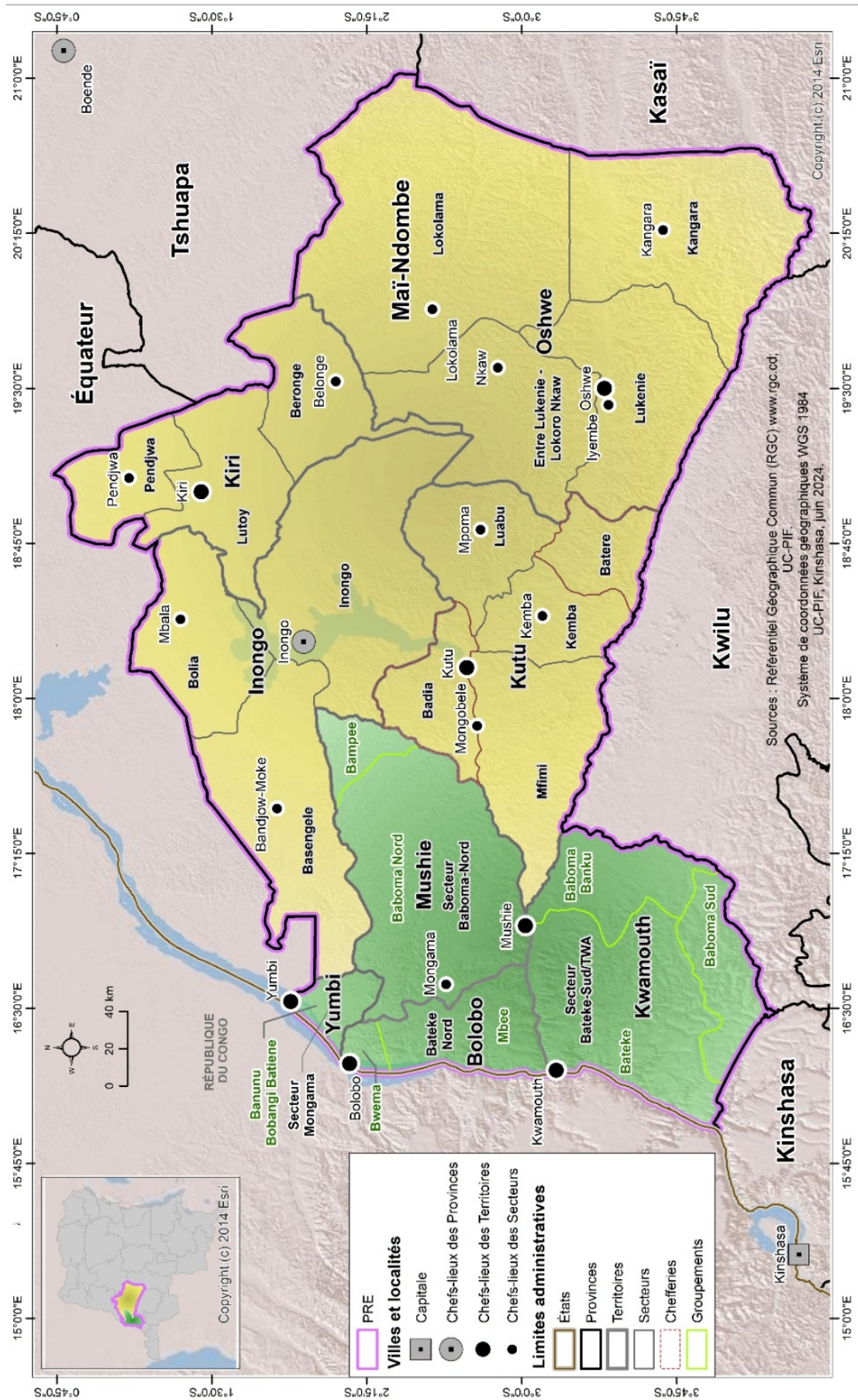
Réunion préparatoire de l'Atelier de haut niveau sur la finance climatique et le crédit carbone

### COMPOSANTE 5 : Gestion, Suivi-Évaluation du projet

Par rapport à la composante 5, les activités suivantes ont été réalisées depuis le lancement du projet :

- Tenue de la réunion du Comité national de pilotage du PIFORES pour l'année 2025 ;
- Tenue des réunions des comités provinciaux de pilotage du PIFORES pour l'année 2025 ;
- Signature du protocole de collaboration entre l'UC-PIF et le Gouvernement Provincial du Maï-Ndombe dans le cadre du CAVRE-ERPA ;
- Production participative des documents de programme d'activités des communautés locales et des Population Autochtones dans le cadre du CAVRE/ERPA ;
- Signature en cours des protocoles d'accord avec les Provinces
- Signature d'un protocole de collaboration avec l'INERA la livraison des semences certifiées ;
- Signature du protocole de collaboration avec le GTCR-R ;
- Signature du protocole de collaboration avec le REPALF ;
- Signature du protocole de collaboration avec l'Office des Routes ;
- Signature du protocole de collaboration avec les gestionnaires des fonds Green Max ;
- Signature des contrats avec les entreprises pour la réhabilitation des bâtiments mis à la disposition du projet (livraison mars 2026) ;
- Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)sensible aux EAS/HS opérationnel ;
- Enquête socio-économique (marché attribué) ;
- Développement d'une base des données Web (mission en cours).

# PROGRAMME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DU MA-NDOMBE (PRE)



## PROJET D'APPUI A L'OPERATIONNALISATION DE L'ERPA

### « OPERPA »

*« La RDC à l'instar du reste du continent africain, éprouve encore des difficultés à mobiliser des financements liés au climat et à générer des revenus à partir des marchés du carbone. A l'heure actuelle, la RDC ne remplit pas la plupart des exigences opérationnelles prévues à l'article 6. Pour participer efficacement aux mécanismes internationaux de finance climatique basés sur la performance ou les marchés carbone, les pays hôtes doivent mettre en place des cadres juridiques, institutionnels et techniques solides, ce qui nécessite des investissements en temps et en ressources, ainsi qu'un engagement politique cohérent au plus haut niveau. »*

Extrait tiré du rapport diagnostic sur l'état des lieux des infrastructures et des cadres institutionnels, juridiques et techniques relatifs à la REDD+ et à la finance carbone en RDC

# Projet d'appui à l'Opérationnalisation de l'ERPA (OPERPA)

Projet d'Appui à la mise en œuvre et l'Opérationnalisation des Contrats d'Achat/Vente des Réductions des Émissions de la Province du Maï-Ndombe (OPERPA)

## I. Introduction

Mise en vigueur depuis le 01 février 2022, le projet OPERPA vise à améliorer l'environnement favorable à des paiements efficaces basés sur les résultats dans le cadre du Contrat d'Achat/Vente des Réductions des Émissions du Programme de Réductions d'Émissions du Maï-Ndombe (CAVRE/ERPA).

Il est important de signaler que bien que l'OPERPA soit essentiellement tourné vers le Programme de Réduction d'Émissions (PRE) du Maï-Ndombe, les activités qui seront réalisées ainsi que les outils et cadres techniques, institutionnels et juridiques qui seront développés s'inscrivent dans la vision nationale du pays.

Ce projet est structuré autour de quatre composantes ci-après :

- Composante 1 : Cadre Technique : Opérationnalisation des outils et infrastructures REDD+ pour le Programme de Réduction d'Emissions Mai Ndombe ;
- Composante 2 : Cadre juridique et réglementaire : Renforcer les bases juridiques et de gouvernance du Programme de Réduction des Emissions du Maï-Ndombe ;
- Composante 3 : Cadre Institutionnel : Soutenir l'engagement continu et le renforcement des capacités des institutions et des parties prenantes ;
- Composante 4 : Gestion du projet.

Les différentes activités prévues au niveau des différentes composantes sont appelées à contribuer à l'atteinte des résultats principaux de l'objectif de développement dans l'encadré ci-dessous.

### **Résultats de l'objectif de développement du projet**

- 5 outils nationaux REDD+ sont fonctionnels ;
- 3 rapports biennaux de suivi de la réduction des émissions (ER-MR) du Programme ER Mai-Ndombe sont soumis et validés par le FCPF ; 80% des bénéficiaires sont satisfaits par rapport au PRE ; 1600 personnes sont formées sur les questions de changement climatique.

Au cours de l'année 2025, les résultats suivants ont été atteints par rapport aux indicateurs de l'objectif de développement :

- 2 outils nationaux REDD+ sont fonctionnels à savoir le Mécanisme de Gestion des Plaintes et le Plan de suivi du Plan de Partage des Bénéfices ;
- 2 rapports biennaux de suivi de la réduction ont été soumis dont le premier a été validé et le deuxième est en cours de validation ;
- 2 998 (dont 1837 hommes, 664 femmes et 497 PA) personnes sensibilisées/informées sur les questions de changement climatique.

## II. État d'avancement des activités au niveau des composantes

### COMPOSANTE 1 : Cadre Technique : Opérationnalisation des outils et infrastructures REDD+ pour le Programme de Réduction d'Emissions Mai-Ndombe.

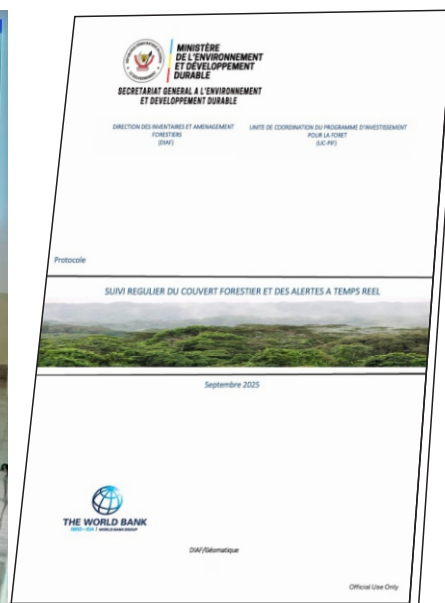
A travers cette composante, le projet vise à soutenir i) le renforcement du cadre de suivi, rapportage et vérification (MRV) du PRE Mai-Ndombe, ii) l'opérationnalisation du registre national REDD+ et création de son module transactionnel, iii) l'appui au développement d'un cadre méthodologique pour l'imbrication des sous-projets REDD+ ; iv) Renforcer le mécanisme de suivi et évaluation du Plan de Partage des Bénéfices (PPB) du PRE Mai-Ndombe, et v) l'appui à la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales et du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du PRE Mai-Ndombe.

#### a) Par rapport au renforcement du cadre de suivi, rapportage et vérification (MRV) du PRE Mai-Ndombe

Le projet a financé la production du Protocole de suivi du couvert forestier par les équipes de la DIAF qui permet à la RDC d'une part, d'avoir une méthodologie harmonisée et conforme aux standards internationaux ; et d'autre part d'améliorer la fiabilité (précision & régularité) des données sur l'évolution des forêts.



Séance de travail d'Élaboration du protocole de suivi du couvert forestier par les Experts



#### b) Par rapport à l'opérationnalisation du registre national REDD+ et création de son module transactionnel

L'opérationnalisation du registre national REDD+ n'est toujours pas effectif à ce jour. Initialement inscrit comme activité dans le cadre de l'OPERPA, la Coordination Nationale REDD (CN-REDD) qui a la responsabilité de la gestion du registre a bénéficié d'un autre appui financier pour recruter un consultant qui travaille sur l'opération dudit registre et de son module transactionnel.

**c) Par rapport au développement d'un cadre méthodologique pour l'imbrication des sous-projets REDD**

Dans le cadre de la mission d'assistance technique conduite par la Cabinet HAMERKOP sur les questions de la finance climatique, la question de développement d'un cadre méthodologique pour l'imbrication des sous-projets REDD a été abordée. A la suite du diagnostic effectué, il est apparu clairement la nécessité pour la RDC de se doter d'un modèle d'imbrication clair, juridiquement solide et techniquement cohérent avec le PR du Maï-Ndombe. Le développement de ce cadre est essentiel pour garantir la cohérence entre les programmes juridictionnels et les projets privés ou communautaires, et pour préparer la transition vers le standard ART-TREES.



Réunion de travail avec HamerKop

Pour y arriver, les recommandations clés suivantes ont été formulées :

#### **RECOMMANDATIONS CLES**

- Réaliser une analyse détaillée des écarts entre le dispositif actuel du PRE du Maï-Ndombe et les exigences du standard ART-TREES, couvrant les aspects juridiques, techniques et institutionnels.
- Définir un cadre d'imbrication clair, national standardisé intégrant les procédures d'éligibilité, allocation, de conciliation et de rapportage.
- Préciser la manière dont les bénéfices seront partagés entre la juridiction et les projets imbriqués, et comment les bénéfices communautaires seront calculés et publiés.
- Clarifier le cadre juridique, les droits d'émission et les règles de gouvernance pour la propriété et le transfert des crédits carbone.
- Démontrer que le système national de sauvegardes existant répond aux exigences d'ART et compiler les preuves nécessaires (dossiers CLIP, registres MGP, résumés d'informations et liens de publication).
- Garantir le fonctionnement d'un mécanisme de gestion des plaintes efficace et l'accessibilité des informations pour toutes les parties prenantes.



**d) Par rapport au Renforcement du mécanisme de suivi et évaluation du Plan de Partage des Bénéfices (PPB) du PRE Mai-Ndombe**

Durant la période sous revue, le projet a mis en place un système de suivi-évaluation du fonctionnement du Plan de Partage des bénéfices (PPB). C'est notamment : i) un plan de suivi-évaluation du PPB, ii) les outils de collecte des données, iii) les canevas de rapportage, iv) des procédures standards pour la mise en œuvre et le suivi des activités finançables par l'ERPA (Aménagement, Agroforesterie, mise en défens, ...), v) le tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du Plan de Partage des Bénéfices, etc.

Au cours de l'année 2025, des séances/ateliers de formation et la diffusion d'informations sur le fonctionnement du PPB aux parties prenantes ont été organisés à la fois au niveau national que dans la Province du Mai-Ndombe. **Au total, 171 personnes dont 23 femmes ont été informées sur le fonctionnement du PPB.**



**a) Par rapport à la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales et du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du PRE Mai-Ndombe.**

Pour prendre en compte les activités susceptibles d'être financées avec les ressources du CAVRE/ERPA, le projet a, au cours de l'année 2025, procédé à la mise à jour des différents instruments ci-après :

- Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) ;
- Cadre des Politiques Réinstallation (CPR) ;
- Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones (CPPA) ;
- Cadre Fonctionnel (CF) ;
- Plan de Gestion des Pestes (PGP).

Aussi, au cours de la même année, le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) a été produit et publié sur le site du Projet.

**b) Participation des parties prenantes à l'élaboration des rapports de suivi du PRE Mai-Ndombe**

Au cours de l'année 2025, plusieurs réunions et séances de travail ont été organisées dans le cadre de la rédaction des différents rapports de suivi du PRE au niveau de l'UGP. Ces réunions réunissent les experts de la DIAF, CN-REDD, DDD, FONAREDD qui sont directement impliqués dans le processus de rédaction des rapports.

Aussi, durant la période sous revue le projet a organisé plusieurs réunions de travail avec l'équipe du Fonds Carbone de la Banque mondiale dans le cadre du suivi des actions arrêtées pour l'avancement de l'ERPA.



Réunion avec l'équipe du FCPF

**COMPOSANTE 2 : Cadre juridique et réglementaire : renforcement des fondements juridiques et de gouvernance du PRE Mai-Ndombe**

A travers cette composante le projet vise i) l'amélioration du processus national d'endossement des investissements REDD+, ii) la transparence et intégrité des infrastructures REDD+ nationales ; et iii) le renforcement des capacités sur le développement des cadres politiques et réglementaires en matière de finance carbone.

Au cours de l'année 2025, la mission de l'Assistant Technique a touché aussi les trois activités principales ci-haut reprise qui sont en lien avec cette composante du projet. Les constats issus de la mission de diagnostic mettent en évidence la nécessité d'adopter une approche intégrée, combinant la clarification du cadre juridique, le renforcement de la gouvernance interinstitutionnelle, et la mise en place d'infrastructures techniques conformes aux exigences internationales de finance carbone.

Pour y parvenir, des actions prioritaires ont été identifiées afin de guider la planification stratégique et d'appuyer les discussions avec les partenaires techniques et institutionnels sur la mise en œuvre future des réformes. Il s'agit notamment des actions en lien avec i) l'alignement avec les mécanismes de l'Article 6, ii) la coordination intersectorielle, iii) la révision du cadre juridique et iv) l'infrastructures et cadre technique de suivi.

Les différentes actions prioritaires seront prises en charge dans le cadre de la seconde phase de la mission qui va démarrer au premier trimestre de l'année 2026.



Atelier de restitution FCPF

### **COMPOSANTE 3 : Cadre institutionnel REDD+ : soutien à l'engagement continu et au renforcement des capacités des institutions et des parties prenantes.**

A travers cette composante, le projet vise à soutenir le renforcement des capacités techniques, opérationnelles et de communication des autorités et des parties prenantes de l'ERP Mai-Ndombe aux niveaux national et Provincial. En particulier, elle soutiendra la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes (PEPP).

A cet effet, le projet a produit une stratégie de communication avec la participation de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'ERPA. Des outils de communication spécifique à certaines catégories de populations, notamment les PA-Pygmées sont en cours de production.



Photo de famille à l'issue de l'atelier d'élaboration de la stratégie de communication

Dans ce cadre, le projet a financé les missions de sensibilisation/information conduites par la Coordination Nationale REDD+ sur l'ERPA et le fonctionnement de son plan de partage des bénéfices dans la Province du Mai-Ndombe.

Au niveau de la provinciale, le projet a appuyé les activités de sensibilisation/information autour du Plan de Partage des Bénéfices et autres thématiques autour de la REDD+. Au total, 283 personnes (dont 36 femmes) ont été touchées par les différentes activités de communication.

Aussi, dans le cadre des activités conduites par la CN-REDD en lien avec la vente des crédits excédentaires, le projet a financé un atelier de renforcement des capacités sur la monétisation des crédits excédentaires de réductions d'émissions du Programme Maï-Ndombe. En effet, dans le cadre de l'ERPA, le pays a dégagé des crédits excédentaires équivalent à 1,7 millions de Tonne CO2 équivalent qu'il peut vendre à n'importe quel acheteur tout en s'alignant au Plan de Partage des Bénéfices de l'ERPA du Maï-Ndombe. Toutefois, la Banque mondiale reste preneuse de ces crédits excédentaires au cas où le pays ne trouvait pas des preneurs dans les mêmes conditions, notamment sur le prix unitaire de 5 USD la tonne.

Pour permettre au services techniques provinciaux de participer efficacement à la mise en œuvre des activités en lien avec l'ERPA, le projet a procédé durant l'année 2025, à l'acquisition des équipements informatiques (lap top, imprimante, scanner, etc..) pour les services provinciaux directement impliqués dans la mise en œuvre de l'ERPA.



Remise des équipements informatiques à la DIAF

## CONTRAT D'ACHAT/VENTE DES REDUCTIONS DES ÉMISSIONS DU MAÏ-NDOMBE « CAVRE/ERPA »

*« Après plusieurs années marquées par des doutes et des pessimismes sur l'aboutissement de ce processus, grande a été notre joie d'être tous ensemble témoins de l'histoire de la matérialisation effective de cette première transaction carbone avec un premier décaissement dans le cadre du Contrat Historique d'Achat/Vente des Réductions des Émissions du Programme de Réduction d'Émissions de la Province du Maï-Ndombe ».*

**Son Excellence KEVANI NKOSO Lebon  
Gouverneur de la Province du  
Maï-Ndombe**

# Contrat d'Achat/Vente des Réductions des Émissions du Maï-Ndombe « CAVRE/ERPA »

## I. Introduction

L'année 2025 a été marquée par le premier décaissement effectué dans le cadre du CAVRE/ERPA. Ce décaissement est intervenu sept ans après la signature du contrat entre le Gouvernement de la RDC et le Fonds de Partenariat du Carbone Forestier de la Banque mondiale.

Pour rappel, en 2015 le Gouvernement de la RDC avait mis en place le Programme Juridictionnel pour la Province du Maï-Ndombe. L'objet de ce programme est de mettre en place, au niveau provincial, un modèle de développement vert qui fournit des alternatives à la déforestation tout en luttant contre le changement climatique, la pauvreté, et en améliorant le bien-être des populations locales par une meilleure gouvernance des ressources naturelles et de protection de la biodiversité.

En septembre 2018, le Gouvernement de la RDC et le Fonds de Partenariat du Carbone Forestier de la Banque mondiale avait signé un Contrat d'Achat des Réductions d'Émissions du Maï-Ndombe pour 11 millions de tonne équivalent CO<sub>2</sub> couvrant la période 2019 et 2023 pour une valeur maximale de 55 millions de dollars américains.

Six (6) conditionnalités devraient être complétées par la RDC pour sa mise en vigueur. Il s'agit de :

1. La présentation de la lettre d'approbation ;
2. La Soumission d'un Plan final de Partage des Bénéfices (PPB) ;
3. L'élaboration d'un plan d'action qui décrit les étapes et les délais supplémentaires pour l'adoption d'un mécanisme final de gestion de l'inversion ;
4. L'élaboration d'un plan d'action qui décrit les étapes et les délais supplémentaires pour que le vendeur puisse démontrer sa capacité à transférer le titre de propriété aux RE, libre de tout intérêt, charge ou réclamation d'un tiers, avant tout transfert de RE ;
5. La préparation des termes de référence de l'Unité de mise en œuvre du projet ; et
6. La soumission des preuves démontrant que le vendeur a obtenu un financement de 2 200 000 USD.

La dernière condition de mise en vigueur relative à la soumission du Plan de Partage des Bénéfices a été complétée au mois de juin 2022 avec l'appui technique de la Banque mondiale et du FCPF. Quant au décaissement des fonds proprement dits, d'autres conditions devaient être remplies par la RDC, entre autres :

- ✓ La mise à Jour du Plan de Partage des Bénéfices ;
- ✓ La délivrance d'un Certificat d'Homologation ;
- ✓ La lettre du Gouvernement décrivant la capacité de transfert des titres des RE ;
- ✓ L'avis juridique par une entité juridique indépendante ;

- ✓ La production du rapport de suivi ;
- ✓ L'accord subsidiaire entre une Banque commerciale et le Ministère des Finances ;
- ✓ Et la dernière clause non contraignante, celle relative à l'Émission d'un avis pour exercer l'option d'achat dans les 90 jours suivant le premier décaissement.

Toutes ces conditions ont été complétées au premier semestre de l'année 2025, ce qui a permis le décaissement de la première tranche de **19,4 millions USD** pour le programme.

## II. Mise en œuvre du Plan de Partage des Bénéfices

Le Plan de Partage des Bénéfices (PPB) est essentiel pour la mise en place durable du PRE. Il vise :

- A assurer un partage équitable des avantages et de promouvoir de futures incitations positives à grande échelle pour la REDD ;
- A encourager la participation des communautés locales et des acteurs privés ;
- A assurer la répartition équitable des bénéfices monétaires et non monétaires ;
- A assurer une gestion durable des ressources forestières ;
- A renforcer les capacités locales pour des résultats à long terme.

Tableaux (xiv) : Répartition des ressources suivant le PPB

| Rubriques                                              | Montant USD          | %             |
|--------------------------------------------------------|----------------------|---------------|
| <b>I. Paiement Brut</b>                                | <b>55 000 000,00</b> | <b>100</b>    |
| <b>1. Coûts opérationnels</b>                          |                      |               |
| Part UGP                                               | 2 500 000,00         | 4,55          |
| Part GP                                                | 2 000 000,00         | 3,64          |
| <b>II. Paiement Net</b>                                | <b>50 500 000,00</b> |               |
| <b>2. Paiements non basés sur la performance</b>       |                      |               |
| Part destinée aux populations autochtones (2%)         | 1 010 000,00         | 2,00          |
| Part Communautés locales (2%)                          | 1 010 000,00         | 2,00          |
| <b>Sous-total</b>                                      | <b>2 020 000,00</b>  | <b>4,00%</b>  |
| <b>3. Paiements basés sur la performance</b>           |                      |               |
| <b>Montant des paiements basés sur la performance</b>  | <b>48 480 000,00</b> | <b>87,81%</b> |
| COLO & PA investissements sous forme de PIREDD (70,5%) | 34 178 400,00        |               |
| Part Secteur Privé/projet imbriqué(17,5%)              | 14 301 600,00        |               |

Avec les ressources du premier décaissement, suivant la clé de répartition prévue dans le Plan de Partage des Bénéfice, les allocations suivantes ont été effectuées pour chaque catégorie de bénéficiaire.

Tableau (xv) : Etat de mise en œuvre du Plan de Partage des Bénéfices

| Rubriques                                                                                               | Montant              | Statut                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Paiement Brut reçu</b>                                                                               | <b>19 479 010,00</b> |                                                                                                                                |
| Part de l'Unité de Gestion du Programme                                                                 | 885 409,55           | Montant transféré à l'UC-PIF                                                                                                   |
| Part du Gouvernement Provincial                                                                         | 708 327,64           | Montant transféré à la Province                                                                                                |
| <b>Paiement Net</b>                                                                                     | <b>17 885 272,82</b> |                                                                                                                                |
| Part des Populations Autochtones (paiement non basé sur la performance)                                 | 357 705,46           | Montant non transféré                                                                                                          |
| Part des Communautés Locales (paiement non basé sur la performance)                                     | 357 705,46           | Idem                                                                                                                           |
| Part des projets privés imbriqués (ERA/WWC) (17,5%)                                                     | 0,00                 | Dans le cadre de la première période de vérification, le seul projet imbriqué (ERA - WWC) n'est pas bénéficiaire.              |
| Montant dédié aux investissements (PIREDD) pour les communautés locales et les Populations Autochtones. | 17 169 861,91        | Des décaissements ont été effectués, notamment pour faire des acquisitions en attendant la finalisation du recrutement des ALE |

### a) Part réservée à l'UGP

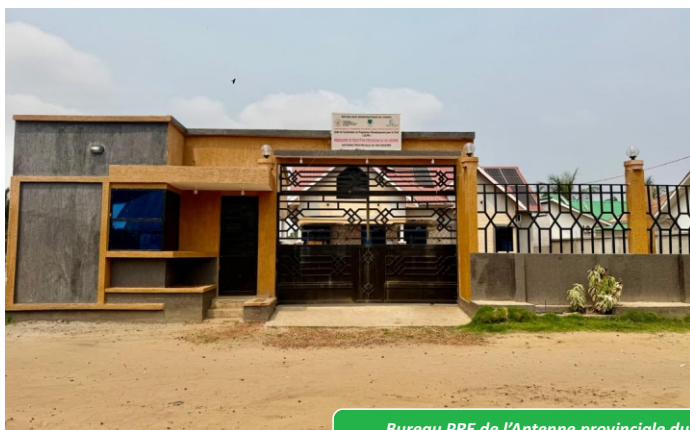
Dans le cadre de l'utilisation de la quote-part prévue pour l'Unité de Gestion du Projet, les activités suivantes ont été réalisées en 2025 :

- Les ateliers d'information et des sensibilisation des services techniques provinciaux sur le Programme et le fonctionnement du Plan de Partage des Bénéfices ;
- Les ateliers de rédaction des plans d'actions des Populations Autochtones (PA) et Communautés Locales (COLO) ;
- Les missions d'informations sur le Programme dans le Territoire de Kiri ;
- La mise à jour des instruments de sauvegardes environnementales et sociales ;
- L'élaboration de la cartographie VBG ;
- L'organisation du premier COPIL provincial de l'ERPA ;
- L'organisation du premier COPIL National Technique du FONAREDD.



Atelier d'immersion du personnel dédié au suivi des activités de l'ERPA sur le terrain.

Les ressources de l'UGP financent le fonctionnement de la Coordination Nationale, de l'Antenne Provincial d'Inongo et de la Base opérationnelle de Nioki, les activités de suivi et la supervision du programme. Ces mêmes ressources permettent aussi la prise en charge du personnel de l'UC-PIF de l'Antenne Provinciale d'Inongo et le personnel de la base opérationnelle de Nioki.



Bureau PRE de l'Antenne provinciale du Maï-Ndombe à Inongo

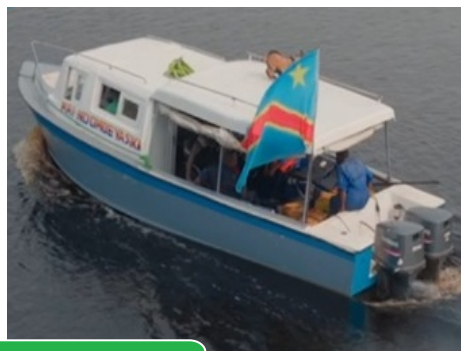


## b) Part réservée au Gouvernement Provincial

Conformément aux exigences du Plan de Partage des Bénéfices, le Gouvernement Provincial a produit au cours de l'année 2025, un Plan de travail qui a été approuvé par l'UGP. Ce Plan de travail reprend les activités de sensibilisation et de formation à destination de l'administration provinciale – et potentiellement d'autres instances décentralisées afin de permettre une bonne appropriation du processus REDD+ et de ses objectifs, mais également d'y établir de réelles capacités opérationnelles pour une gestion efficace et durable du PRE.

A ce titre, les activités suivantes ont été financées :

- Acquisition de **2** jeep pour le Gouvernement Provincial ;
- Acquisition de **22** moto pour assurer la mobilité des équipes au niveau des Territoires et des Secteurs ;
- Acquisition d'un hors-bord.



Des Jeeps, des motos et un hors-bord destinés à faciliter la mobilité sur terrain des acteurs du gouvernement dans le cadre de la mise en oeuvre du PRE de MAI-NDOMBE

- Lancement des travaux de réhabilitation du bâtiment du Gouvernement Provincial du Maï-Ndombe ;
- Lancement des travaux de réhabilitation de **8** bureaux de secteur dont ceux de BADIA dans le Territoire de Kutu et NKAU à Oshwe sont achevés ;



Bureau administratif de la Chefferie de BADIA, Territoire de Kutu dans la Province du MAI-NDOMBE

- Livraison d'un forage d'eau aménagé dans la cité rurale de Oshwe devant desservir plus de **90 000** personnes ;
- Lancement des travaux de construction des forages d'eau à Tolo, à Kutu Cité, à Mbali, à Ntande Mbelo, à Nioki et à Bosobe dans le Territoire de Kutu.



S'agissant la construction des bâtiments pour l'administration dans les 8 Territoires de la Province du Mai-Ndombe, le site devant abriter les bâtiment pour le Territoire de Kutu a été identifié et les Administrateurs de 7 autres Territoires ont été instruits par le Gouverneur de Province de communiquer avant la fin du mois de février les différents sites afin que les travaux soient lancés dans tous les Territoires au même moment.

### c) Part réservée aux Populations Autochtones

Dans le cadre du partage des bénéfices de l'ERPA, 2% du montant de la transaction carbone est réservé aux populations autochtones (PA) pour reconnaître leur rôle historique dans la protection des forêts. Cette part n'est pas liée à une certaine performance de leur part. Conformément au Plan de Partage des Bénéfices, l'UGP avait organisé un atelier participatif d'identification des besoins spécifiques des PA. Les besoins prioritaires retenues sont notamment i) l'alphabétisation, ii) la vulgarisation de la loi sur les PA, iii) la formation des femmes et des jeunes à la coupe et couture, à la maçonnerie et à la menuiserie, iv) la construction d'un centre de trois postes de santé, v) la dotation des moyens de déplacement (moto, hors-bord, vélos) pour la mobilité des représentants des PA dans le cadre des activités de sensibilisation. La réalisation de ces activités est confiée aux structures locales (ONG) ayant de l'ancrage au niveau des trois Territoires où les PA sont présents à savoir Inongo, Kiri et Oshwe. Suivant le chronogramme de passation des marchés, la contractualisation des structures qui seront qualifiées interviendra au début de l'année 2026.



#### d) Part réservée aux communautés locales (COLO)

Comme pour les PA, le Plan de Partage des Bénéfices prévoit aussi 2% du montant de la transaction carbone pour les communautés locales (COLO) afin de reconnaître aussi leur rôle historique dans la protection des forêt. Conformément au Plan de Partage des Bénéfices, l'UGP avait organisé aussi un atelier participatif d'identification des besoins spécifiques des COLO. Cet atelier qui a réuni les représentants de huit Territoires de la Province du Maï-Ndombe a permis de retenir les besoins prioritaires ci-après :

- La sensibilisation et le renforcement des capacités des COLO sur la gestion durable des forêts, la gestion des ressources naturelles et la REDD+ ;
- La formation des femmes COLO (filles mères et défavorisées) dans les techniques de commerce et la mise en place des AVEC (Associations Villageoises d'Épargne et Crédit) ;
- La renforcement des capacités à l'observation indépendante des activités financées du programme et missions de suivi ;
- La valorisation et promotion de l'artisanat local à base des PFNL (Produits forestiers non ligneux) et formation sur la conservation des produits Forestiers non ligneux PFNL et d'autres produits locaux ;
- La Formation des membres des CLD sur la cartographie participative et l'utilisation de GPS ;
- La formation des membres des CLD sur la gestion des conflits ;
- La formation et sensibilisation des membres des CLD sur la gestion des feux de brousse ;
- Formation des chefs des villages, Présidents des CLD, notabilité, confessions Religieuses, Société civiles, leaders d'opinion et dirigeants d'associations sur le leadership ;
- Acquisition des moyens de transport propres (motos, canot rapide, vélos) et des outils de sensibilisation des masses (mégaphones).

Comme pour les populations autochtones, la réalisation de ces activités des communautés locale est aussi confiée aux structures locales (ONG) ayant de l'ancrage au niveau des huit Territoires de la Province du Maï-Ndombe à savoir i) Bolobo, Inongo, Kutu, Kiri, Kwamouth, Mushie , Oshwe et Yumbi. Suivant le chronogramme de passation des marchés, la contractualisation des structures qui seront qualifiées interviendra au début de l'année 2026.



Ateliers et activités avec les Communautés Locales

**e) Part dédiée aux investissements à mettre en œuvre sous la forme de PIREDD pour les populations Autochtones et les communautés Locales dans le cadre des paiements basés sur la performance.**

Pour ce qui est des ressources destinées aux investissements à mettre en œuvre sous forme de Projet Intégré REDD+ pour les populations autochtones et communautés locales dans le cadre des paiements basés sur la performance, l'UC-PIF, a, à la suite des consultations des différentes parties prenantes aussi bien au niveau national qu'au niveau provincial entre juillet 2024 et mars 2025, produit le Programme d'activités qui a été approuvé par toutes les parties prenantes. La mise en œuvre de ce Programme sera confiée aux Agences Locales d'Exécution (ALE) ayant l'ancrage au niveau des différents Territoires du Mai-Ndombe selon la modalité de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD). Le processus de recrutement est en cours et la contractualisation avec les structures qui seront retenues interviendra à la fin du premier trimestre 2026.

Les activités retenues sont : i) l'aménagement du territoire, ii) l'appui aux services techniques pour l'application systématique des actions en lien avec la gestion des risques environnementaux et sociaux, iii) la mise en place des plantations en zones savanicoles et forestières et le développement des chaînes de valeur autour des plantations (apiculture, carbonisation, huile de palme, cacao, caféyer, etc...), iv) la mise en œuvre des activités en lien avec la réhabilitation/ construction des routes et autres ouvrages de franchissement (ponts, digues, dalots, bac, etc...) v) le MRV pour la comptabilité carbone et la production de Rapport de suivi du PRE pour chaque période de vérification, vi) la gestion, suivi-évaluation du programme.



Motos destinées à faciliter la mobilité sur terrain des acteurs de la mise en oeuvre du PRE de MAI-NDOMBE



En attendant l'arrivée des ALE pour démarrer les activités sur le terrain, l'UC-PIF conduit déjà certains processus, notamment l'acquisition des matériels aratoires (houes, machettes, pèles, bèches, ...), l'acquisition des sachets en polyéthylène pour la production des plants qui seront distribués aux communautés ainsi que les matériels roulant (motos, hors-bord) pour assurer la mobilité des équipes des ALE.



Arrosoirs, sachets, etc.... Matériels aratoires acquis pour les activités communautaires



Les activités qui seront réalisées dans le cadre des paiements basés sur la performance visent à maintenir un cercle vertueux du carbone dans la Province du Mai-Ndombe.

# Les perspectives du PIF/RDC pour 2026

Pour l'année 2026, les activités majeures du Programme se présentent comme suit:

| Pour le PIFORES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Pour l'OPERPA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | CAVRE/ERPA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature des contrats des Agences Locales d'Exécution, des Assistants techniques et des MOD ;</li> <li>- Lancement des activités relatives à l'élaboration des Plans Provinciaux d'Aménagement du Territoire (PPAT) et des Plans Locaux d'Aménagement du Territoire (PPAT) ;</li> <li>- Lancement du processus de structuration des populations en comités locaux de développement (CLD) et des activités relatives à l'élaboration des Plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT) ;</li> <li>- Organisation de l'Atelier de formation et création d'un centre interuniversitaire de formation à la gestion des risques environnementaux et sociaux en RDC ;</li> <li>- Mise en place des plantations agroforestières communautaires (près de 30 000 ha) conformément à la stratégie de rattrapage des cibles ;</li> <li>- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie d'anticipation pour la mise en place des plantations agroforestières avec les fermiers/concessionnaires privés ;</li> <li>- Signature des contrats des Assistants Techniques en charge de la mise en œuvre des activités agroforestières avec le secteur privé ;</li> <li>- Mise en œuvre de la stratégie de développement des chaînes de valeur autour des plantations ;</li> <li>- Lancement des activités en lien avec la carbonisation améliorée ;</li> <li>- Mise en place « des Plans Provinciaux Infrastructure ;</li> <li>- Mise en œuvre du Plan de renforcement des capacités du CERERKA ;</li> <li>- Production d'un texte réglementaire sur la filière bois-énergie ;</li> <li>- Lancement de la campagne de communication pour appuyer la diffusion des solutions de cuisson propre ;</li> <li>- Diffusion de plus de 100 000 solutions de cuisson propres ;</li> <li>- Signature de contrat de l'agent chargé de la vérification indépendante des ventes ;</li> <li>- Signature de contrat de la firme chargée de la facilitation du marché de la cuisson propre ;</li> <li>- Réalisation des inventaires multi ressources dans les Provinces concernées par le projet ;</li> <li>- Poursuite du dimensionnement des activités en lien avec la sous-composante 4.2 ;</li> <li>- Signature de contrat avec l'Université de Maryland pour une assistance technique relative au MRV des données forestières ;</li> <li>- Poursuite des discussions avec l'Université de Laval pour le déploiement d'un simulateur carbone pour les plantations agroforestières ;</li> <li>- Réalisation de l'enquête socio-économique de base du projet ;</li> <li>- Réception des bâtiments en cours de construction/réhabilitation ;</li> <li>- Finalisation de la stratégie de sortie du projet.</li> <li>- Lancement du MGP.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production des 2ème et 3ème rapports de suivi du PRE ;</li> <li>- Soumission du rapport sur l'état des infrastructures et outils relatifs REDD+ et à la finance carbone en RDC ;</li> <li>- Élaboration du protocole de suivi régulier du couvert forestier ;</li> <li>- Poursuite de la mission d'appui à l'opérationnalisation des outils et infrastructure de la REDD+ ;</li> <li>- Opérationnalisation du portail du système national de surveillance des forêts (SNSF) ;</li> <li>- Mise en place du système d'alertes ;</li> <li>- Production du rapport sur le changement du couvert forestier et production des bulletins d'alertes.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature des contrats des Agences Locales d'Exécution ;</li> <li>- Signature des contrats avec les structures spécialisées sur les questions des Populations autochtones ;</li> <li>- Poursuite de la mise en œuvre du plan de travail du Gouvernement Provincial ;</li> <li>- Mener les réflexions sur le transfert du PRE Mai-Ndombe vers un autre standard ;</li> <li>- Mise en place des plantations agroforestières communautaires ;</li> <li>- Renforcement des capacités des communautés locales sur le MRV communautaire ;</li> <li>- Production des cartes de l'évolution du couvert forestier ;</li> <li>- Lancement du MGP ;</li> <li>- Acquisition des équipements ;</li> <li>- Acquisition des semences.</li> </ul> |





**UNITÉ DE COORDINATION DU PROGRAMME  
D'INVESTISSEMENT POUR LA FORÊT DE LA RDC**

Avenue PUMBU, Immeuble SKYVIEW 2

Commune de la Gombe, Kinshasa-RDC

Tél: +243818843278 - 827856777

[ucpif.rdc@gmail.com](mailto:ucpif.rdc@gmail.com)

[www.ucpif.org](http://www.ucpif.org)

[www.facebook.com/pifrdc](https://www.facebook.com/pifrdc)

<https://www.linkedin.com/in/ucpifc>

[www.youtube.com/@UC-PIF](https://www.youtube.com/@UC-PIF)

[x.com/ucpifrdc23](https://x.com/ucpifrdc23)